

## Département de La Creuse

# Evolis 23

### Réunion du Comité du 10 avril 2024

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 10 avril 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date 1<sup>ère</sup> convocation** : 20 Mars 2024 – absence de quorum

**Date 2<sup>ème</sup> convocation** : 4 Avril 2024

**Présents** : AUBERT Patrick ; AUDONNET Jean Louis ; AUGER Pierre ; BARNAUD François ; BERTRAND Alain ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; HIVERT Eric ; LABESSE Jean Claude ; MONDON Thierry ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VIARD Philippe ; WOUTERS Christian.

**Suppléants** : BROUTÉ Carine ; CARDEAUD Daniel ; DINDAULT Gérard ; MARCELLAUD Eric ; PASQUIGNON Jean-Luc ; RENARD Antoine ; RENGAR Jean-François ; TIXIER Michel ; VALLES François ; VERGNAUD Didier.

**Excusés** : AUDOUX Patricia ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BERSET Pierre ; BIESSE Pascal ; BLED Nicole ; BONNAUD Jacques ; BOURSAULT Sébastien ; BROGNARA Myriam ; BRUNATI Gilles ; CHAUMETTE Raymond ; COUCAUD Anthony ; DEGRAEVE Gérard ; DESSALLES Patricia ; GENEVOIS J-François ; GLENISSON M-Claude ; LEJEUNE Etienne ; MEDOC Anne ; PETITJEAN Daniel ; PICHON Sabine ; RANJON Nathalie ; RICHIN Denis ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien.

**Secrétaire de séance** : CARIAT Jacky

RICHIN Denis donne pouvoir à VERGNAUD Didier  
PICHON Sabine donne pouvoir à ROUGEOT Patrick  
VELGHE Jacques donne pouvoir à BARNAUD François  
PETITJEAN Daniel donne pouvoir à CHAVANT Philippe  
BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe  
GENEVOIS J-François donne pouvoir à LABESSE J-Claude  
MEDOC Anne donne pouvoir à AUBERT Patrick  
DEGRAEVE Gérard donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice  
GLENISSON M-Claude donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

### DELIBERATION n°2024-02-034

**Collège** : Déchets (traitement)

	Physique	Voix
Membres	43	129
Présents	14	42
Pouvoirs	6	18
Votants	20	60

**Code nomenclature** : 7. 6 – Contributions forfaitaires

### Objet : Contribution 2024 EPCI « traitement »

Monsieur le Président rappelle que les statuts prévoient la contribution des EPCI adhérents au titre du traitement, comme suit :

- le service de traitement est financé par une contribution des communes et/ou EPCI adhérents calculée en fonction du coût réel du service, en tenant compte des activités éventuellement rattachées. Ce coût est calculé en prenant en compte l'ensemble des charges et produits du service.

Ce coût peut être mutualisés entre tout ou partie des adhérents et modulé en fonction des performances

Cette contribution est assise au prorata des populations de chaque adhérent (populations totales du dernier recensement).

Les contributions assises de l'année N sont déterminées, pour chaque activité rattachée au traitement, par application aux populations arrêtées au 1er janvier de l'année N, des montants unitaires fixés pour l'année N.

Ces contributions sont appelées par 1/12 et payables au plus tard dans les 30 jours qui suivent. Des contributions provisoires ont été fixées en décembre, mais il convient donc de fixer les contributions définitives. Celles-ci sont déterminées par le besoin de financement apparaissant au BP, qui fixent ainsi :

1. Le montant global à percevoir : 2 104 203
2. Sa répartition par poste
3. Le montant unitaire ramené à l'habitant

~ ~

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit les montants des contributions des EPCI « traitement » pour 2024 :

	Pop° 2024	OMr	ENC	DCT	PRE	STR	REC	Total	Par hab
Com Com Creuse Confluence	16 090	427 876	152 990	87 964	57 954	96 085	-130 517	695 914	43,25
Com Com Creuse Grand Sud	12 059	320 681	139 885	68 099	43 435	72 013	-97 818	539 099	44,71
Com Com Creuse Sud Ouest	9 073	241 275	102 707	50 453	32 680	54 181	-73 597	406 833	44,84
Com Com Marche et Combraille en Aquitaine	2 546	67 705	18 343	27 706	9 170	15 204	-20 652	117 340	46,09
SICTOM Chénérailles	8 053	214 151	66 075	48 381	29 006	48 090	-65 323	345 018	42,84
	<b>47 821</b>	<b>1 271 688</b>	<b>480 000</b>	<b>282 603</b>	<b>172 246</b>	<b>285 573</b>	<b>-387 908</b>	<b>2 104 203</b>	<b>44,00</b>

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 7 MAI 2024

